



# APPEL À LA GRÈVE !

## TOUS ENSEMBLE POUR NOTRE AVENIR !

**Ce 1er Décembre pour une semaine reconductible**

**Défendons nos emplois, nos salaires et notre dignité !**

La direction joue avec nos salaires, nos emplois et l'avenir du site de Saint-Gaudens.  
La direction nous fait du chantage !

Aujourd'hui, elle veut imposer une **activité partielle à 60 % du salaire brut**, le minimum légal, alors qu'elle a la possibilité d'appliquer un dispositif **plus protecteur pour l'emploi et pour nos salaires** : l'**APLD-R** (Activité Partielle Longue Durée – Rebond). Cependant, pour l'obtenir, la direction souhaite que les organisations syndicales s'engagent à ouvrir des négociations sur la modulation (annualisation du temps de travail).

Face à ce chantage, les salariés ont voté : **grève d'une semaine reconductible**.

### **1. CE QUE VEUT IMPOSER LA DIRECTION**

- Une activité partielle simple : **3 mois renouvelables**,
- Avec seulement **60 % du brut, LE MINIMUM DU MINIMUM !**
- Alors qu'elle annonce une reprise... en **juin 2026**, doit-on leur faire confiance ?
- Tout cela sans aucune garantie sur l'avenir du site de Saint-Gaudens !

### **2. CE QUE NOUS PROPOSONS : L'APLD-R**

Les syndicats demandent un dispositif **plus juste et plus protecteur**, l'**APLD-R**, qui permet :

- 24 mois de sécurisation de l'emploi,
- 70 % du salaire brut pour les salariés,
- 60 % de prise en charge par l'état pour l'employeur (contre 36 % aujourd'hui).

**La direction pourrait choisir ce dispositif qui lui est favorable économiquement mais elle refuse.**

### 3. POURQUOI LA DIRECTION REFUSE ?

Parce qu'elle veut imposer un accord de **modulation du temps de travail** (annualisation du temps de travail).

Elle conditionne tout : maintien de salaire, APLD-R, garanties...

👉 C'est du chantage : "pas de modulation = pas de protection".

Les syndicats ont une position claire :

**Pas de modulation tant que la direction générale n'aura pas garanti un avenir réel pour le site.**

### 4. L'HISTORIQUE DES RÉUNIONS

#### Lundi 17/11 à 16h : 1ère réunion

- Annonce de l'activité partielle 3 mois renouvelables à 60 %.
- Refus d'utiliser l'APLD-R.
- La direction veut négocier la modulation.
- Les syndicats refusent tant que le site n'a pas de projections d'avenir :
  - – 22 % du personnel en 1 an,
  - Désinvestissement,
  - R&D plasturgie retirée,
  - Plasturgie du nouveau produit fabriqué... en Chine,
  - Saint-Gaudens cantonné aux anciens produits.

**La direction ne peut pas demander aux salariés de faire des efforts si le site continue à décliner car la finalité c'est qu'avec ou sans modulation, l'issue sera la même !**

#### Lundi 24/11 à 15h30 : 2ème réunion

- Toujours refus de l'APLD-R.
  - La direction propose un meilleur maintien **uniquement** si la modulation est négociée.
- 👉 Les syndicats dénoncent un **chantage clair** !

#### Jeudi 27/11 à 10h et 14h 3ème réunion

- La direction propose enfin l'APLD-R...
  - Mais **toujours à condition** d'ouvrir les discussions sur la modulation.
  - Les syndicats réaffirment : **pas de modulation sans garanties sur l'avenir du site.**
  - La direction retire alors l'APLD-R et revient à 60 % d'activité partielle.
- 👉 Les salariés concluent : **nos voix ne sont pas entendues**.
- 👉 Un vote massif décide une **grève d'une semaine reconductible**.



## 5. POURQUOI NOUS FAISONS GRÈVE

Nous refusons :

- ✗ La perte de salaire imposée,
- ✗ Le chantage permanent,
- ✗ Le manque de vision pour l'avenir du site,
- ✗ Le déclin organisé depuis plusieurs années.

Nos revendications :

- ✓ L'application de l'APLD-R,
- ✓ Le respect des salariés et des syndicats,
- ✓ L'arrêt du chantage à la modulation,
- ✓ Le paiement des jours de grève aux grévistes.

## 6. RAPPEL : VOS DROITS EN GRÈVE

### ✓ Vous avez le droit de faire grève sans prévenir individuellement

Aucun salarié n'a à justifier sa grève à l'avance et il ne doit pas badger/pointer.

### ✓ Aucune sanction disciplinaire n'est possible

La grève est un droit constitutionnel.

### ✓ La direction n'a pas le droit :

- de vous menacer,
- de vous remplacer,
- de vous empêcher de rejoindre le mouvement,
- de faire pression pour vous intimider.

### ✓ Le jour de grève n'est pas travaillé donc non payé, mais aucune autre mesure ne peut être prise contre vous.

### ✓ Le piquet de grève doit rester pacifique

### ✓ Ce que nous faisons

- Nous informons les salarié·es, visiteurs et entreprises sous-traitantes.
- Nous discutons, distribuons des tracts et affichons nos revendications.
- Nous restons visibles et présents devant l'entreprise.
- Nous agissons collectivement, de manière non violente et respectueuse.



### ✗ Ce que nous ne faisons pas

- Nous ne bloquons **pas** physiquement l'entrée ou la sortie.
- Nous n'empêchons **personne** d'aller travailler.
- Nous ne pratiquons **aucune intimidation, menace ou pression**.
- Nous ne dégradons **aucun bien** de l'entreprise.

L'Objectif est de garantir un piquet visible, déterminé, mais 100 % légal, pour éviter les sanctions et garder le rapport de force.

### ✓ Tu peux :

- Entrer dans l'entreprise
- Aller dans les endroits où tu vas normalement
- Circuler calmement
- Discuter, informer, tracteur
- Être visible à l'intérieur ou à l'extérieur

### ✗ Tu ne peux pas :

- Bloquer la production
- Empêcher quelqu'un de travailler
- Occuper un poste de travail
- Pénétrer dans des zones interdites / sensibles (locaux techniques, ...)
- Empêcher la direction d'accéder à un bureau

**Rejoignez le mouvement dès aujourd'hui !  
Ensemble, faisons entendre notre voix !**

**Devant le Portail Principal  
Lundi 1<sup>er</sup> Décembre à 7h30 !**

